Publié par le TNPF le 16/10/2020 - Edité le 23/11/2026

Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

Les différents témoins sur la bande de roulement des pneumatiques

Les pneumatiques peuvent présenter deux indicateurs distincts sur la bande de roulement, repérables par deux pictogrammes différents sur le haut du flanc :

- Le premier, réglementaire, indique le niveau de profondeur minimum autorisé des rainures de la bande de roulement, conformément à l'**Arrêté du 18 juillet 2019 relatif aux pneumatiques (article 5),** qui stipule que les pneumatiques des véhicules des catégories M 1, N 1, O 1 et O 2 doivent présenter, pendant toute leur utilisation sur route, dans les rainures principales de leur bande de roulement, une profondeur d'au moins 1,6 mm.
  C'est ce qu'on appelle le **témoin d'usure**.
  Il est généralement indiqué par un triangle, par la mention TWI (Tread Wear Indicator), ou par le logo du manufacturier.
- Un second indicateur, informatif et facultatif, est présent sur certains pneumatiques neige, notamment les pneumatiques 3PMSF (pneus hiver) et signalé par un flocon de neige. Ce témoin n'a aucune justification légale en France, mais peut être utile dans certains pays européens qui imposent une profondeur de sculpture restante pour les pneus hiver.



Document édité depuis :
https://www.tnpf.fr/partage/que-signifie-les-temoins-sur-la-bande-de-roulement-des-pneus-tnpf/